

**RAPPORT N° 96/6-28**  
**au Conseil Municipal**

**Imputation budgétaire**  
**BS 1996**

**OBJET**

**REGIE ABATTOIR**  
**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1996**

Par Délibération n° 96/3-06 en séance du 29 mars 1996, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Primitif 1996 de la Régie Abattoir qui s'équilibrait en dépenses et en recettes :

- \* à 3 108 000 F pour la Section de Fonctionnement,
- \* à 270 000 F pour la Section d'Investissement.

Cependant, compte tenu des résultats issus du Compte Administratif 1995, des crédits déjà consommés, des besoins nouveaux constatés entre-temps, ainsi que de la révision du tarif d'abattage à intervenir à compter du 1er août prochain, il apparaît nécessaire de modifier le Budget 1996 de la Régie.

D'où les propositions du Budget Supplémentaire 1996 de la Régie Abattoir, qui tiennent aussi compte de la cession de la balance de pesée des porcs, cédée à la Société Palais de la Viande (Mademoiselle Christine AH-TIANE), pour un montant de 5 000 F.

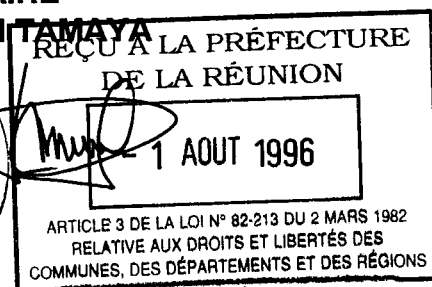
Il vous est demandé :

- a) d'autoriser la cession de matériel ci-dessus évoquée ;
- b) d'approuver le Budget Supplémentaire 1996 de la Régie Abattoir qui s'élève à 6 084 F pour la Section de Fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**

**Michel TAMAYA**



**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 96/6-28  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 24 juillet 1996**

**OBJET**

**REGIE ABATTOIR  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1996**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/6-28 du Maire ;

Vu le rapport de Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE  
(5 oppositions -dont 1 vote par procuration-)**

**ARTICLE 1**

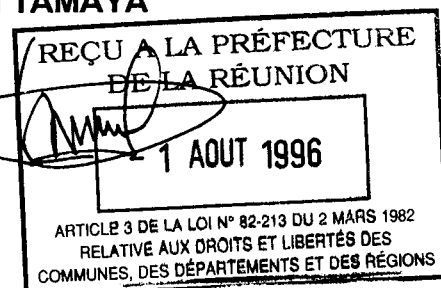
Autorise la cession de la balance de pesée des porcs à la Société Palais de la Viande pour un montant de 5 000 F.

**ARTICLE 2**

Adopte le Budget Supplémentaire 1996 de la Régie Abattoir qui s'élève à 6 084 F pour la Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 31 JUL. 1996

**LE MAIRE  
Michel TAMAYA**



SECTION D'INVESTISSEMENT

N° chap	DEPENSES		Inscriptions BP	Budget Supplémentaire 1996		RECETTES	Inscriptions BP	Budget Supplémentaire 1996	
	N° Cpte	Libellés		Reports	Proposit° nelles			N° Cpte	Libellés
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>270 000</b>			<b>EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES</b>			
	214 /	Construction sur sol d'autrui	135 000			<b>APPORT, DOTATION, RESERVES</b>			
	2145 -	Inst. Gén., Agenc. & amén. des const.	135 000			102 / Apport			
	215 /	Installat° Techn. Mat. et Outill. Industriel	110 000			1022 - Complément de dotation -Etat-			
	2154 -	Matériels et Outillages industriels	110 000			106 / Réserves			
	218 /	Autres immobilisations corporelles	25 000,00			1068 - Autres Réserves			
	2181 -	Imob. générales, agencements...				<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>270 000</b>		
	2182 -	Matériel de transport	25 000			281 / Amort. des immobilisat° corporelles	270 000		
	2183 -	Matériel de bureau et informatique				28141 - Bâtiments	3 500		
	2184 -	Mobilier				28145 - Inst. Gén., Agenc. et aménag. des const	120 000		
23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>					28154 - Matériel et outillages industriels	136 000		
	231 /	Immobilisations corporelles en cours				28182 - Matériel de transport			
	2313 -	Constructions				28183 - Matériel de bureau et informatique	10 500		
	2314 -	Constructions sur sol d'autrui				28184 - Mobilier			
<b>DEPENSES COURANTES DE L'EXERCICE</b>			<b>270 000</b>			<b>RECETTES COURANTES DE L'EXERCICE</b>	<b>270 000</b>		
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			<b>270 000</b>			<b>AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			<b>270 000</b>			<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>270 000</b>		

(1) : Baisse de recettes liée à la réduction du tarif d'abattage gros bovins qui passera de 2,40 F/ks/kg à 2,29 F/ks/kg à compter du 1er août 1996  
En tenant compte d'une chute du volume d'activité de l'ordre de 12% sur l'année par rapport à 1995

(2) : Subventions (Etat + Région) à encaisser sur l'exercice 1996

Soit pour le Conseil Régional 225 000 Frs représentant 90% de la subvention d'équilibre 1996 (250 000 Frs)

48 000 Frs représentant le versement du solde (10%) de la subvention d'équilibre 1995 qui s'élevait à 480 000 Frs

144 000 Frs représentant le versement du solde (30%) de la subvention d'équilibre 1994 qui s'élevait à 480 000 Frs

Soit pour l'Etat (FNADT) 200 000 Frs représentant 80% de la subvention d'équilibre 1996 (250 000 Frs)

Soit un total se montant à 617 000 Frs

(3) : Produit de la cession de matériels de l'Abattoir. Soit la balance de pesée porcs pour un montant de 5 000 Frs

(4) : Contre-écriture comptable relative à la cession de matériels figurant à l'actif de la Régie Abattoir

Soit la valeur comptable nette de la balance pesée porcs telle qu'elle figurait au bilan de la Régie abattoir au 31/12/95

